

APERÇU DE LA GARANTIE

Pour scanner de documents imageFORMULA de Canon (Suisse) SA

MODÈLE	CATÉGORIE	CONDITION DE GARANTIE	PÉRIODE DE GARANTIE
Canon imageFORMULA P-208II	Scanner mobile	Bring-In	2 ans
Canon imageFORMULA P-215II	Scanner mobile	Bring-In	2 ans
Canon imageFORMULA DR-F120	Scanner mobile	Bring-In	2 ans
Canon imageFORMULA DR-C225 II	Scanner de bureau	Bring-In	2 ans
Canon imageFORMULA DR-C225W II	Scanner de bureau	Bring-In	2 ans
Canon imageFORMULA DR-C230	Scanner de bureau	Bring-In	2 ans
Canon imageFORMULA DR-C240	Scanner de bureau	Bring-In	2 ans
Canon imageFORMULA DR-S130	Scanner de bureau	Bring-In	2 ans
Canon imageFORMULA DR-S150	Scanner de bureau	Bring-In	2 ans
Unité de numérisation à plat DIN A4 FB102 en option	Accessoires	Bring-In	2 ans
Unité de numérisation à plat DIN A3 FB201 en option	Accessoires	Bring-In	2 ans

Si vous souhaitez bénéficier de notre service de garantie pour ces produits, veuillez tenir compte des conditions de garantie présentées ci-dessous.

Conditions de garantie Bring-In et On-Site

Canon garantit l'absence de défauts du matériel pendant la période de garantie. Si le matériel présente un défaut pendant cette période, il sera réparé gratuitement par Canon. Seuls les défauts provoqués par des vices de matériel ou de fabrication sont reconnus par cette garantie, pas ceux provoqués par l'usure. Le temps de trajet aller-retour pour les réparations On-Site reconnues est compris dans la garantie.

La réparation sur garantie peut uniquement avoir lieu sur présentation de la facture originale/d'une preuve d'achat. Canon se réserve le droit de remplacer le produit défectueux par un produit équivalent, de qualité identique ou comparable à celle du produit défectueux, au lieu de réparer le produit défectueux. Tous les produits et éléments remplacés deviennent la propriété de Canon.



See the bigger picture

1. Période de garantie

La garantie couvre une période de 2 ans à partir de la date d'achat. Les droits de garantie prennent fin dans un délai de 6 mois après la découverte du défaut par l'acheteur.

2. Recours à la garantie

La réparation est effectuée par le centre de service de scanner de document de l'entreprise ESAG AG à Wädenswil, habilitée par Canon. Les coûts engendrés par le transport en toute sécurité du produit jusqu'au et depuis le centre de service Canon sont à la charge de l'acheteur (pour la garantie Bring-In). L'acheteur peut faire valoir ses droits de garantie uniquement en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein. La garantie doit être traitée par l'entreprise ESAG AG.

3. Champ d'application géographique

La garantie ne s'applique que pour les produits achetés en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein.

4. Exclusions de garantie

La garantie de Canon ne comprend pas:

- le contrôle et l'entretien réguliers, la réparation ou le remplacement de pièces suite à une usure normale (par ex. rouleaux de transport);
- la réparation d'erreurs logicielles de tout type;
- la réparation de défauts dus à des modifications du produit effectuées sans l'accord de Canon;
- les adaptations du produit à des normes ou standards techniques ou de sécurité nécessaires, car le produit n'est pas conforme aux normes et standards techniques de sécurité d'un pays d'utilisation autre que la Suisse, ou suite à des modifications de ces normes et standards techniques de sécurité appliquées après l'achat du produit;
- le remplacement suite à des dommages causés, car le produit n'est pas conforme aux standards et normes techniques en vigueur dans un pays d'utilisation autre que le pays d'achat.

Une réparation sous garantie est exclue lorsque les dommages ou erreurs ont été provoqués par:

- un usage non conforme, une utilisation excessive ou une manipulation ou utilisation du produit de manière incompatible avec les instructions présentées dans le mode d'emploi ou les manuels pour le personnel opérateur ou les documents utilisateurs applicables, notamment un stockage inapproprié, une chute ou d'importantes vibrations;
- la corrosion, la saleté, l'eau ou le sable;
- des réparations, modifications ou opérations de nettoyage non effectuées par un centre de service habilité par Canon;

- un raccordement du produit à des appareils non prévus par Canon pour ce type de raccordement;
- un emballage insuffisant lors de l'expédition du produit au centre de service habilité (pour la garantie Bring-In);
- des accidents, catastrophes naturelles et toute autre cause incontrôlable et imprévisible par Canon, y compris, mais sans s'y limiter, la foudre, l'eau, le feu, les émeutes et des conditions de ventilation et climatiques inappropriées.

5. Autres dispositions

L'acheteur est responsable de la sauvegarde de l'ensemble des éléments informatiques (fichiers et programmes). Il est tenu de réaliser une sauvegarde de secours avant la réparation et de réinstaller les éléments informatiques après la réparation. Avant de recourir à la garantie, il est recommandé de retirer les supports de stockage de données et accessoires amovibles afin d'éviter d'éventuels dommages. Les prestations de garantie effectuées ne donnent pas lieu à une prolongation du délai de garantie et ne déclenchent pas une nouvelle période de garantie. Les autres droits de l'acheteur vis-à-vis de Canon allant au-delà de ceux mentionnés ici ne s'appliquent pas dans le cadre de cette garantie.

Cette garantie remplace intégralement la garantie matérielle légale. Celle-ci est intégralement exclue. Cette garantie n'a toutefois aucune conséquence sur les droits de l'acheteur vis-à-vis du fabricant inhérents à la responsabilité des produits.

Rien de plus simple

Veillez envoyer le scanner accompagné de sa preuve d'achat et du formulaire de réparation dûment rempli à

ESAG AG
Centre de réparation (Canon)
Moosacherstrasse 6
8820 Wädenswil / Au

et vous le récupèrerez gratuitement après réparation.

Lien de téléchargement pour le formulaire de réparation

https://esag.ch/fajl/FO_68_Reparaturauftrag%20Kundenschalter.pdf

Suivi du statut de la réparation (Bring-In)

<https://esag.ch/de/tracking-system> ou
Téléphone +41 44 782 28 28

Procédure pour réparation On-Site

<https://esag.ch/de/reparatur-on-site> ou
Téléphone +41 44 782 28 28

Canon (Suisse) SA

Richtstrasse 9
8304 Wallisellen
Tél. +41 (0)848 833 835
info@canon.ch

fr.canon.ch

© Suisse SA 2021
Mise à jour: mai 2021